

Communiqué de presse

## Fans de High Tech, mobilisez-vous pour le recyclage des DEEE !

La dépollution et le recyclage des déchets électriques et électroniques ne concernent pas uniquement les éco-organismes responsables de ces déchets en fin de vie. Cette problématique environnementale implique de nombreux partenaires à tous les échelons.

Paris le 26 mai - La directive européenne DEEE du 27 janvier 2003 cible les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) comme étant à la fois une source potentielle de gaspillage et de pollution s'ils ne sont pas recyclés. Elle introduit pour les équipements électroniques et électriques la **responsabilité élargie des producteurs (REP)**. Les producteurs sont désormais responsables de la collecte, de la dépollution et de la valorisation des DEEE. En France, pour les DEEE ménagers, quatre éco-organismes (EcoLogic, Eco-systèmes, ERP et Récyclum) agréés par les pouvoirs publics ont été créés par les producteurs afin de répondre à leurs obligations conformément aux exigences réglementaires.

### Mauvaise gestion des DEEE = source potentielle de pollution



Les DEEE sont des déchets très variés et de composition complexe. En effet, les produits et matières utilisés pour la fabrication des équipements électriques peuvent contenir à la fois des substances dangereuses pour l'Homme et la Nature. Leur fabrication mobilise dans tous les cas des matières premières issues des ressources naturelles. Ces produits bénéficient désormais d'une filière de collecte et de traitement spécifique. Ils sont

marqués du logo "Poubelle barrée"  indiquant qu'ils ne doivent plus être jetés sans être triés.

La pollution potentielle de ces équipements en fin de vie est énorme lorsqu'on sait, par exemple, qu'un écran à tube cathodique est composé de 13 kg de verres au baryum et au plomb, de 3,5 kg de fer, de 2,5 kg de plastiques, de 2 kg de cartes électroniques, de 1 kg de métaux non ferreux, de 0,02 kg de déchets dangereux etc.

### Des responsabilités partagées

La filière des DEEE ménagers comprend différents acteurs fondamentaux : les **producteurs** qui doivent se comporter en fabricants responsables, les **distributeurs**, maillons clefs de la filière DEEE pour la reprise « 1 pour 1 », les **collectivités locales** qui doivent informer leurs habitants sur les lieux de collecte ou les éco-gestes et les **éco-organismes** qui travaillent en partenariat avec les **opérateurs** et les **acteurs de l'économie sociale et solidaire**. Pour être efficace, la filière s'appuie avant tout sur l'engagement des consommateurs - usagers - citoyens - habitants. En effet, le développement durable concerne l'ensemble de la planète et commence à l'échelle locale. Il se traduit au travers de tous les comportements à tous les niveaux : individuel, politique et

institutionnel. Cette filière ne saurait exister sans l'implication totale du citoyen-responsable qui s'attache à trier pour permettre à tous les appareils électriques usagés d'accéder à une deuxième vie.

## Pour une prise de conscience de la communauté High Tech

Dans ce contexte, EcoLogic compte sur le soutien des médias pour relayer l'information et faire émerger une conscience environnementale. Les médias ont un rôle crucial dans la sensibilisation des professionnels et du grand public aux problématiques du développement durable. Potentiels porte-parole de l'intérêt général, ils jouent un rôle indéniable d'information et de prescription auprès de la population. En tant que spécialiste du secteur, la presse High Tech a donc aussi pour vocation de sensibiliser et d'informer ses lecteurs sur le devenir de leurs anciens appareils électriques !

*Pour plus d'informations sur le sujet, n'hésitez pas à contacter le service presse.*

*A propos d'EcoLogic, éco-organisme agréé investi d'une mission d'intérêt général*

*Né en réponse aux nouvelles contraintes réglementaires de prise en charge des équipements électriques et électroniques en fin de vie, EcoLogic est un éco-organisme agréé par les pouvoirs publics.*

*Cette société a pour mission d'assumer pour le compte des producteurs adhérents la responsabilité d'enlèvement et d'élimination des équipements électriques et électroniques en fin de vie. Avec 16 % (en tonnes) de parts de marché correspondant à environ 50 % (en nombre d'unités) des appareils électriques vendus chaque année, EcoLogic assure à ses clients un service garanti alliant performance environnementale et optimum économique.*

*Dans la pratique, EcoLogic organise la collecte, la dépollution et le recyclage des déchets électriques et électroniques (DEEE) en s'appuyant sur de nombreux partenaires (collectivités locales, distributeurs, opérateurs, etc.). En 2008, EcoLogic a pris en charge plus de 50 000 t de DEEE et, en leur donnant une deuxième vie a contribué avec tous les acteurs de la filière à la protection de l'environnement.*

[www.ecologic-france.com](http://www.ecologic-france.com)

Contacts presse Open2Europe :



Sandra FERNANDES - Tél. : 01 55 02 14 65 - Email : [s.fernandes@open2europe.com](mailto:s.fernandes@open2europe.com)

Justine VALIN - Tél. : 01 55 02 27 83 - Email : [j.valin@open2europe.com](mailto:j.valin@open2europe.com)